



N° CPPAP 1121S05878
Décembre 2021 - N°83

AGIR ENSEMBLE

Journal d'information édité par
l'Union Départementale des syndicats CGT de Loir & Cher

BLOIS PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

SALAIRES, RETRAITES EXIGEONS DES AUGMENTATIONS IMMÉDIATES !



20 novembre 2021, Blois #NousToutes

EDITO

Pendant des mois encore, les médias nous serviront les péripéties de Zemmour et compagnie dans une surenchère anti-immigré-es, nationaliste et sécuritaire pour évacuer ce que vivent les salarié-es, les privé-es d'emploi, les retraité-es et les jeunes.

Le coût de la vie devient insupportable pour des travailleur-ses entraînés et maintenus dans la pauvreté et la précarité par des salaires et des pensions de misère alors que les profits des entreprises n'ont jamais été aussi élevés.

Des entreprises qui intensifient l'exploitation des salarié-es et travaillent au démantèlement des conventions collectives assistées financièrement par l'État à grand coup de plan de relance des profits et d'exonérations de cotisations sociales.

Ce que vivent les salarié-es du privé comme du public, les privé-es d'emploi, les retraité-es et les jeunes c'est un accès dégradé à des soins de qualité et de proximité en raison du démantèlement de l'hôpital public et de la sécurité sociale pour privatiser la santé.

La suppression des lits et le mépris des personnels se poursuivent au prix de la santé de la population et de soignant-es épuisés.

Pour la CGT, face au mépris du patronat et de l'État à son service, l'heure est à la bataille des salaires, des pensions, de la santé et des droits collectifs pour tou-ttes les travailleur-ses dans et hors de l'emploi, avec et sans papiers, immigré-es ou pas.

Les mobilisations en cours des métallos pour défendre leur convention collective, des soignant-es, des éducateur-trices spécialisés, des aides à domicile, des ambulancier-es, des animateur-trices pour les salaires et les conditions de travail démontrent que la lutte de classe s'étend.

Didier Calvo



SOMMAIRE

P.3 - Quand la santé ne va pas, rien ne va !

P.4 - NON à la convention nationale collective de l'UIMM !



P.5 - Augmentation générale des salaires : une urgence !

P.6 - Combattre les violences sexistes et sexuelles

plus grave
que les blagues
sexistes
votre
silence

CGT Stop aux violences sexistes et sexuelles au travail

P.7 - Congrès de la CGT Site 41

P.7- Les retraité-es défendent leurs droits !



P.8 - Echo de la presse

QUAND LA SANTÉ NE VA PAS, RIEN NE VA !**PUBLIC
PRIVÉ**

TOUS CONCERNÉ-E-S, TOUS MOBILISÉ-E-S


**DONNONS-NOUS
LES MOYENS DE
PRENDRE SOIN
DES AUTRES
ET DE NOUS !**

**IL FAUT QUE
ÇA CHANGE !
DES MOYENS
POUR LA SANTÉ,
LA PROTECTION
SOCIALE ET
LES SERVICES
PUBLICS !**

Notre système de santé, considéré comme une référence, s'est pratiquement écroulé face à la crise Covid, à cause des restrictions budgétaires subies depuis 30 ans, menées par les gouvernements de droite comme de gauche, dont sont issus une partie des responsables politiques du gouvernement actuel, avec leurs politiques néolibérales.

Cette crise a rappelé à quel point les salaires des personnels de santé en EHPAD, Médecine Chirurgie Obstétrique, psychiatrie, dans le monde du handicap, le social, le médico-social privé, public ou associatif sont piètres et combien leurs conditions de travail sont dégradées. Dans un semblant de prise de conscience, le gouvernement a mis en place le Ségur de la santé qui a conduit à de maigres revalorisations salariales et divisent les professionnel·les de la santé et de l'action sociale par l'exclusion de nombreuses professions et champs professionnels.

L'USD CGT 41 revendique le dégel du point d'indice et une augmentation de salaire d'au moins 300€ net. Nos exigences portent également sur des mesures à même de répondre humainement et dignement à l'exigence de qualité des soins pour les patient·es, résident·es et usager·es. Le monde d'après tant espéré dans le domaine de la santé et de l'action sociale n'est pas au rendez-vous. La casse se poursuit dans toutes les disciplines. Pas plus de moyens... Les fermetures de services, de lits, de places et de structures de proximité, éloignant les Français·es des lieux de soins et de prise en charge, perdurent. Plus de 5700 lits d'hospitalisation complète ont ainsi été fermés en 2020 et d'autres sont prévus pour les mois à venir. Selon la DREES, en 2020, 20 % de lits ont été fermés à cause du manque de personnels. Sur le CH Blois, cet été, 9 lits de réanimation et 5 en unité de court séjour gériatrique ont été gelés par manque d'effectif paramédical. L'ensemble des personnels de la santé et de l'action sociale est lessivé, épuisé et depuis le 15 septembre, de nombreux professionnel·les sont tombés sous le coup de la mise en application de l'obligation vaccinale. Elles/ils ont été suspendus et financièrement sanctionnés par un gouvernement qui les a pourtant portés aux nues. Suspendus par les mêmes qui, par leur manque de réactivité, les ont laissé travailler dans des conditions déplorables, les mettant en danger. Soyons clair·es, si la CGT est favorable à une vaccination volontaire, ces

mesures sont consternantes. Nous n'admettons pas que des collègues soient suspendus sans salaire. Ces mesures créent des tensions inutiles et divisent les professionnel·les. Le penchant de ce gouvernement pour des mesures autoritaires et répressives constituent un problème idéologique pour nombre de militant·es CGT. Éthiquement, l'hôpital public prend un tournant très inquiétant. Ces suspensions s'ajoutent à une hémorragie de personnels épuisés, lassés d'être surexploités, déconsidérés et mal payés aggravant la situation des effectifs dans des établissements déjà à l'os. Il en résulte une sollicitation de plus en plus importante des personnels restants avec de gros Risques Psycho Sociaux. Mais surtout, une perte de sens dans l'accomplissement du travail. Comment parler d'attractivité dans ces conditions ?

Le gouvernement avec les ARS, et les directions à leur botte, vont avec cynisme et opportunisme s'appuyer sur ce constat pour accélérer les réorganisations et fermetures de lits sous prétexte de sécurité des soins et atteindront leurs objectifs de réduire l'offre de santé publique. Le directeur du CH Blois est un bon exemple de « petit soldat » félicité pour sa gestion exemplaire (une centaine de lits fermés en 6 ans !). Et ce n'est pas fini ! De nouveaux projets, dits de « modernisation », vont encore conduire à la perte de lits et postes, en EHPAD notamment.

Plus généralement, le gouvernement actuel et ces sbires utilisent la crise pour accélérer la casse de la sécurité sociale, en fragilisant son financement par les exonérations des cotisations sociales. Il continue d'asphyxier les services publics en organisant la dégradation des conditions de travail et l'accès des usager·es à ces services. Les élections présidentielles et législatives approchent. Il est urgent que les revendications des salarié·es soient au cœur des priorités. Il est inadmissible qu'en 2021, alors que la médecine a fait des progrès considérables, il y ait des pertes de chances pour des patient·es à cause du refus des politiques d'investir massivement pour préserver et améliorer notre service public de santé.



NON À LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE L'UIMM !

Le gouvernement et le patronat veulent réduire les droits des salarié-es par tous les moyens possibles, d'une part par la modification des conventions collectives et d'autre part par le code du travail.

L'UIMM, syndicat patronal des employeur-ses, à commencer à négocier sur la nouvelle convention collective nationale en 2016. Le but est de diminuer le nombre de conventions collectives en France et de diminuer les droits dans les conventions collectives. Cette nouvelle convention collective nationale rassemblera 76 conventions territoriales, la convention nationale des cadres et la convention collective nationale de la sidérurgie ainsi que 26 accords nationaux et 52 avenants.

Les salarié-es rattachés aux conventions collectives de la métallurgie représentent 1 400 000 de salarié-es dont plus de 50 % de technicien-nés, ingénieur-es et cadres (300 000 ingénieur-es et cadres), 21 % de femmes et 140 000 intérimaires. Cela concerne près de 45 000 entreprises.

L'UIMM négocie avec les 4 organisations syndicales des salarié-es représentatives CGT, FO, CFDT et CFE-CGC. Elle fractionne la convention en 11 thèmes, une fois un thème accepté par la majorité des syndicats, celui-ci est mis en réserve.

- Thème 1 - Architecture conventionnelle
- Thème 2 - Classifications
- Thème 3 - Temps de travail
- Thème 4 - Santé, conditions et qualité de travail
- Thème 5 - Droits individuels
- Thème 6 - Emploi et formation professionnelle
- Thème 7 - Protection social
- Thème 8 - Rémunération
- Thème 9 - Dialogue social en entreprise
- Thème 10 - Champ d'application (code NAF)
- Thème 11 - Dispositions transitoires

Le thème 6 sur l'Emploi et formation professionnelle a été signé par les autres organisations syndicales.

Le projet de l'UIMM est de faire signer fin 2021 l'ensemble des thèmes pour une entrée en vigueur pour toutes les sociétés au 1^{er} janvier 2024. Durant la période transitoire de 24 mois de 2022 à 2023, il y aura application des thèmes signés à la majorité comme la protection sociale au 1^{er} avril 2022 et au 1^{er} janvier 2023 pour toutes les entreprises.

La consultation et information des Instances Représentative du personnel, l'information des salarié-es, la description des emplois, la cotation et le classement des emplois seront mis en place durant cette période transitoire.

Ci-dessous quelques exemples du recul sur les droits actuels.

- **Une non reconnaissance des diplômes.**
- **Une rémunération au poste.**
- **Le travail du dimanche imposé.**
- **Le contingent d'heures supplémentaires passe de 220h à 450h annuelles.**
- **La durée du travail passe à 12h, de jour comme de nuit.**
- **Un volume horaire hebdomadaire de 0h à 48h ou 46h sur 12 semaines.**
- **Licenciement possible même en arrêt maladie indemnisé à 100 %.**
- **1 jour de carence non rémunéré.**
- **2 jours maximum de congés supplémentaires pour l'ancienneté et 3 jours pour les cadres.**
- **Prime de panier de nuit à 6,70 €.**
- **Prime d'ancienneté, suppression de la majoration de 5 % et 7 % et modification du mode de calcul.**

Pour l'UIMM « Il faut responsabiliser le salarié dans son recours à l'arrêt de travail » par l'introduction d'un 1^{er} jour de carence non indemnisé en cas d'arrêt de travail. Sur la classification l'UIMM veut classer le ou la salarié-e par l'emploi tenu, un classement à partir de 6 critères classant divisés en 60 cases avec le changement de coefficient en fonction du changement de poste. C'est uniquement l'employeur-se qui décide de la fiche de poste donc du salaire du/de la salarié-e. Il y aura la mise en place d'une prime différentielle pour maintenir le niveau de rémunération avec les primes existantes pour les salarié-es déjà en activité. Le but est de réduire ou supprimer des primes pour les nouveaux arrivant-es et de bloquer la revalorisation des primes existantes pour les salarié-es présents.

La manifestation à Paris devant le siège de l'UIMM le 25 novembre 2021 avait pour but de faire reculer le patronat sur son projet de CCN et ses reculs sociaux. Les autres organisations syndicales ont déjà signé certains thèmes ce qui poignarde dans le dos tou-ttes les salarié-es de la métallurgie ainsi que la CGT.



Manifestation à Paris, 25 novembre 2021

AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES : UNE URGENCE !

Les Français et Françaises subissent depuis plusieurs mois l'augmentation incessante du prix de l'énergie, des carburants, des produits de consommation courante, des matériaux, de l'alimentation, à tel point qu'une part de plus en plus importante de la population, chez les salarié-es, retraité-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, ne peut plus subvenir à ses besoins.

Dans le même temps, les marchés financiers prospèrent et les dividendes coulent à flot, si bien que, malgré la situation sanitaire, la reprise économique se confirme avec un taux de croissance estimé autour de 6 % en 2021.

Plutôt que de détruire les garanties collectives des salarié-es, le statut des agent-es de la Fonction publique, de durcir les conditions d'indemnisation des chômeur-es, il est urgent d'augmenter massivement tous les salaires, les retraites et minima sociaux, de redonner la priorité à l'emploi stable, qualifié et à temps plein (CDI ou sous statut), de permettre l'accès à l'emploi de leur choix à toutes et tous en arrêtant de stigmatiser les privé-es d'emploi.

La crise sanitaire a fait réfléchir de nombreux salarié-es, en activité partielle ou en télétravail, sur leur choix de métiers et l'équilibre vie professionnelle/ vie privée, au regard des bas salaires et des conditions de travail difficiles dans les secteurs d'activité comme l'hôtellerie restauration, avec des horaires coupés et des amplitudes de travail à rallonges.

Dans la santé, les héroïnes d'hier sont les oublié-es d'aujourd'hui. Le Ségur a creusé les inégalités de traitement entre les catégories sans résoudre la question salariale, le manque de lits et d'effectifs.

Le gouvernement poursuit sa politique de fermetures de lits et la logique de privatisation de l'hôpital public. Avec la

5^{ème} vague, il réactive les plans blancs, obligeant les soignant-es à revenir sur leurs congés de fin d'année. Tous les ingrédients sont réunis pour accentuer la fuite des agent-es de l'hôpital public.

Dans le cadre de la conférence de presse du 3 décembre 2021, l'Union Départementale CGT de Loir-et-Cher a lancé une grande campagne pour l'augmentation générale des salaires, avec en 1^{er} lieu celle du SMIC à hauteur de 2000 € brut mensuel, des retraites et minima sociaux.

Si dans les secteurs en pénurie de recrutement, les chambres patronales réfléchissent à prendre des mesures pour rendre leurs professions attractives, il ne faut pas se leurrer. Quand le MEDEF, la CPME, l'UP2A parlent d'augmentations de salaires, on entend baisses de « charges » pour redonner du pouvoir d'achat aux salarié-es.

A la CGT, nous parlons d'augmentation du salaire socialisé, cotisations salariales et patronales comprises.

La bonne volonté patronale ne suffira à obtenir gain de cause.

Les luttes gagnantes des salarié-es nous montrent la voie pour aller arracher de véritables augmentations de salaires. En Loir-et-Cher, une journée de grève a permis aux salarié-es de HMY à Vendôme d'obtenir une augmentation brute de 3 %.

Les agent-es de sécurité de SAMSIC, prestataire de la centrale nucléaire de Saint Laurent n'ont pas eu besoin de se mettre en grève pour obtenir satisfaction sur l'ensemble de leurs revendications, soit plus de 600 euros de primes.

Les aides à domicile de l'ADMR 41 poursuivent leurs actions pour de vraies augmentations de salaires, tandis que les travailleur-ses sociaux du Conseil Départemental, de l'action sociale privée ou de la Fonction Publique Hospitalière sont entrés en action depuis quelques semaines.

Enfin, depuis le 6 décembre, les ambulancier-es de Jussieu sont en grève illimitée et revendiquent des augmentations de salaires (augmentation du taux horaire des ambulancier-es diplômés d'État à 12,00 euros brut, à 11.32 brut pour les auxiliaires, taxis et secrétaires, un 13^{ème} mois).

En s'appuyant sur ces initiatives, développons les luttes sur les lieux de travail pour faire grandir et converger les mobilisations.

Signez et faites signer la pétition salaires mise en place par la CGT !


COMBATTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Depuis de nombreuses années, la CGT s'est inscrite dans le combat contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans et hors travail, et porte cette question notamment à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 25 novembre. Elle a œuvré, avec les organisations syndicales progressistes, à l'adoption de la convention 190 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et à sa ratification par l'État français. En effet, cette question n'est pas à la marge de nos revendications : elle est prégnante dès lors que l'on parle d'égalité femme-homme et d'abolition des dominations et exploitations, quelles qu'elles soient.

Cette année, l'UD CGT 41 a organisé avec la FSU 41 et Solidaires 41 la tenue d'un stand sur la lutte contre les VSS le samedi 20 novembre, à l'occasion de l'appel de #NousToutes pour informer la population. Les mêmes organisations ont organisé un tractage vers les entreprises et les établissements devant deux restaurants d'entreprises et administratifs et en envoyant le tract à leurs syndicats et sections (<https://cgt41.reference-syndicale.fr/2021/11/22/tract-unitaire-engagement-contre-les-violences-faites-aux-femmes/>).


Par ailleurs, la CGT a signé une tribune unitaire avec différentes organisations (<https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/231121/ensemble-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles-dans-nos-organisations>) pour réaffirmer qu'elle agit contre les violences sexistes et sexuelles, y compris au sein de son organisation.

N'hésitez pas à contacter l'UD CGT 41 pour obtenir de l'aide sur ces questions-là !



STOP AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL. AGISSONS !

egalite-professionnelle.cgt.fr



VIOLENTOMÈTRE	
Remarques et critiques acceptées	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN
Promotions pour les femmes comme pour les hommes	
Travail en confiance et autonomie	
Reconnaissance du travail	
Refus de relations extraprofessionnelles accepté	
Commentaires sur votre apparence	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SEXISTE ET HOSTILE
Parole coupée systématiquement	
Blague sur les « promotions canapé »	
Questions indiscrettes insistantes sur votre vie privée	
Blagues sexistes et sur les blondes	
Évocation de sexualité sans accord	HARCELEMENT SEXUEL
Mécontentement après votre refus d'être raccompagnée	
Recherche systématique d'être seul avec vous	
Images à caractère pornographique visibles	
Regards insistants sur votre poitrine et vos fesses	
SMS ou mails sexuels sans accord	AGRESSIONS SEXUELLES
Demande insistante d'un acte sexuel	
Hostilité liée au refus d'un acte sexuel	
Menaces professionnelles pour obtenir un acte sexuel	VIOLS
Baiser forcé par surprise	
Toucher vos seins, fesses ou cuisses sans consentement	
Fellation ou pénétration forcée	

CONGRÈS DE LA CGT SITE 41

Le 17 septembre 2021 s'est tenu le congrès du Syndicat CGT SITE 41 (Centrale Nucléaire de St Laurent) qui a fait le bilan de son activité et déterminé ses nouvelles orientations.

Depuis son dernier congrès en 2017, la CGT SITE 41 a pris toute sa part dans les diverses luttes, pour s'opposer à la casse de notre modèle social avec l'arrivée à la tête du pays du « bébé de la finance » et de son cortège de réformes libérales et antisociales, visant principalement à détricoter les services publics et les droits du travail pour répondre uniquement aux intérêts du monde de la finance.

Au niveau d'EDF, après le renvoi d'Hercule dans les cuisses de son jupitérien créateur, il reste un chantier d'ampleur : entrer dans les consciences la nécessité du Programme Progressiste de l'Énergie revendiqué par la FNME-CGT, visant la nationalisation de l'ensemble du secteur énergétique, pour accéder à une énergie au meilleur prix et pour lutter contre le dérèglement climatique.

Les Orientations 2021-2024 de la CGT SITE 41 sont notamment :

- Le déploiement du syndicalisme par la mise en place d'un plan de syndicalisation en déployant l'activité UFICT et en aidant à la création de Syndicats dans les entreprises prestataires.
- L'information par tous les moyens, sur les travers et dangers des évolutions de l'entreprise et des organisations du travail, mais aussi la mise en place d'initiatives d'information sur la revendication FNME-CGT du Programme Progressiste de l'Énergie.
- La construction du rapport de force et de la convergence des luttes par la mise en place de relais dans les services, dans les entreprises prestataires et interprofessionnelles.
- La formation de tous et toutes par la mise en place d'un plan de formation à destination des militant·es, syndiqué·es et salarié·es.

Seule la mobilisation massive des travailleur·ses stoppera le rouleau compresseur du libéralisme et permettra d'obtenir une société plus juste, basée sur l'intérêt général. LA CGT SITE 41 NE LACHERA RIEN !

LES RETRAITÉ·ES DÉFENDENT LEURS DROITS !

A l'occasion d'une nouvelle journée d'action des retraité·es initiée par le « Groupe des 9 », plusieurs rassemblements ont eu lieu le jeudi 2 décembre 2021 en Loir et Cher à l'appel de l'Union Syndicale des Retraité·es (USR) CGT 41. À Vendôme, 50 personnes se sont rassemblées à la sous-préfecture. Ils et elles étaient 30 à Blois devant la préfecture. De plus un bus de 30 personnes a rejoint le rassemblement national à Paris.

Cette journée, dans la poursuite du 1^{er} octobre où déjà des dizaines de milliers de retraité·es s'étaient mobilisés, avait pour finalité de porter les revendications suivantes :

- la revalorisation immédiate de 100 € de leurs pensions comme première étape avant les 300 € nécessaires pour rattraper la perte de leur pouvoir d'achat,
- la revalorisation annuelle des pensions calculée sur l'évolution du salaire moyen,
- la suppression de la CSG et de la CASA et leur remplacement par une cotisation sociale,
- pas de pensions inférieures au SMIC,
- le rétablissement de la 1/2 part fiscale pour les veuves et les veufs ayant eu au moins 1 enfant,

- la suppression de la « Loi grand âge » et la prise en charge de la perte d'autonomie par la branche maladie de la Sécurité Sociale,
- le maintien et le développement de services publics de qualité et de proximité,
- l'augmentation du nombre des médecin·es et la multiplication des maisons de santé en milieu rural,
- la suppression des dépassements d'honoraires pratiqués par certains spécialistes

En effet, les moyens existent pour répondre à ces revendications et à bien d'autres encore pour transformer la société !



Paris, le 2 décembre



Loir-et-Cher : la CGT s'attelle aux salaires et aux conditions de travail

La journée nationale du 4 décembre de lutte contre la précarité et le chômage est l'occasion pour la CGT 41 de lancer sa campagne interprofessionnelle pour l'augmentation générale des salaires et l'amélioration des conditions de travail. « Les difficultés de recrutement sont à mettre en lien avec la dégradation des conditions de travail, explique Sébastien Boulanger, co-secrétaire départemental de la CGT. Des salariés n'ont plus envie d'accepter n'importe quoi pour vivre. Dans la restauration par exemple, l'amplitude de travail avec des coupures pose problème. C'est à chaque établissement de regarder quelles adaptations il peut apporter pour attirer des salariés. La remise en question dans ce secteur est déjà enclenchée. »

Pour le syndicat, l'industrie a aussi un travail à effectuer en termes de revalorisation des salaires et de transition écologique. « Des entreprises ont bénéficié du plan de relance, de PGE, d'activité partielle... et malgré tout elles ont licencié, déplore la CGT, qui demande de vraies contreparties aux entreprises qui touchent des aides publiques. Des groupes préfèrent financer des plans de licenciements



plutôt que de développer l'activité. BorgWarner a-t-il vraiment l'intention de se lancer dans l'hydrogène ? Pendant ce temps, d'autres se montrent intéressés. » La santé n'est pas non plus épargnée par une fuite de ses salariés. « Financer la rénovation d'hôpitaux, c'est très bien, mais ça ne règle pas le problème du personnel. Depuis vingt ans, les salariés se sont appauvris dans ce secteur. Nous ne demandons pas des primes mais une hausse des salaires, ce qui permettra de faire rentrer des cotisations sociales au bénéfice de la Sécu. »

La Nouvelle république 41 du 04/12/2021